

Délibération du conseil municipal**du 2 octobre 2008****n° 46**

page 1/1

Rapporteur : **Monsieur Jean-Pierre ABELIN****OBJET : Vœu pour le maintien de l'école de gendarmerie de Châtellerault**

Le conseil municipal de Châtellerault a pris connaissance, par la presse, d'un rapport sur le futur schéma national des écoles de gendarmerie qui émet différentes hypothèses, dont la fermeture d'ici 2012, de l'école de gendarmerie de Châtellerault, cette fermeture étant liée, selon ce rapport, à l'état de vétusté des locaux, aux difficultés relatives à l'extension permettant d'accueillir des compagnies supplémentaires, ainsi qu'aux coûts élevés de sa réhabilitation et de son extension (61 millions d'euros).

Le conseil municipal demande à ce que la décision qui sera prise le soit, non seulement en fonction des considérations techniques et financières, mais également en prenant en compte la dimension d'aménagement du territoire et les difficultés structurelles du bassin d'emploi châtelleraudais.

Le conseil municipal demande le maintien de l'école de gendarmerie de Châtellerault dans le cadre d'un projet structurant qui permettrait à la fois de rationaliser le coût financier de la formation des gendarmes et de ne pas pénaliser notre bassin d'emploi.

Il demande que les représentants de la Ville de Châtellerault soient reçus par le Ministre de l'Intérieur avant toute décision.

UNANIMITE**CERTIFIE EXECUTOIRE**

Par le maire de CHATELLERAULT

Transmis à la Sous Préfecture

Le n°

Publié en mairie

Le

Le Député Maire,

Jean-Pierre ABELIN